

## L'AFFILIATION DES ASSOCIATIONS Rejoignez les clubs affiliés !!

### Qui peut s'affilier à la FFGolf

Toutes les associations sportives d'entreprises publiques ou privées ou d'administrations répondant aux dispositions du code du travail et du Code du Sport. Elles peuvent être multisports et communes à plusieurs entreprises du même groupe. Elles doivent prévoir dans leurs statuts l'adhésion de droit de tous les salariés.

### Pourquoi s'affilier à la FFGolf

1. Pour que vous et votre entreprise soyez reconnus par la FFGolf,
2. Pour pouvoir participer aux épreuves interentreprises, aux épreuves de ligue et fédérales,
3. Pour pouvoir délivrer la licence aux joueurs membres de l'AS débutants ou non membres d'une AS d'un club avec terrain. La licence est obligatoire pour tous les membres des associations sportives affiliées à la FFGolf,
4. Bénéficier des services à caractère administratif et sportif de la FFGolf.

### Comment s'affilier à la FFGolf ?

En demandant à la FFGolf un dossier d'adhésion. Pour cela, il suffit de remplir le formulaire de demande d'adhésion disponible sur le site Internet [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) afin de recevoir toute la documentation et les coordonnées utiles pour guider dans la création d'une future association.

A ce dossier devront être joints les documents suivants :

- Un exemplaire des statuts conformes au droit des associations. Ces statuts doivent mentionner l'appartenance des membres de l'AS au personnel de l'entreprise,
- La liste des membres de son Comité de Direction,
- Une photocopie du récépissé de déclaration en Préfecture ou en sous-préfecture,
- Une photocopie de sa publication au Journal Officiel sous son titre actuel,
- L'attestation complétée signée,
- Les deux protocoles d'affiliation à nous retourner dûment signés
- Un extrait KBIS de la société au sein de laquelle est créée l'AS ou une copie du Certificat d'Identification au Répertoire National des Entreprises et de leurs Etablissements (SIRENE ou INSEE)

Une fois constitué, il devra être adressé pour avis à la ligue régionale d'appartenance qui l'enverra elle-même à la FFGolf pour validation. Cette validation sera confirmée par courrier par la FFGolf directement à l'association qui en aura fait la demande.

### Redevance Fédérale

La redevance annuelle des clubs associatifs a été fixée forfaitairement par l'Assemblée Générale de la FFGolf à 125 €.